



CHEQUE FALSIFIES SUITE A SUCCESSION

Par **crounette007**, le **22/02/2019** à **16:10**

Bonjour,

ma belle mère est décédée en mars 2018, nous avons été convoqué pour régler la succession en septembre 2018 par le notaire. Une personne de la famille a broyé tous les documents de la défunte (compte chèque, factures, etc..), nous avons, alors demandé les relevés bancaires, pour savoir, ou était passé l'argent? Nous avons trouvé de gros chèques et on a voulu connaître le bénéficiaire; et quelques jours avant le , le décès nous avons trouvé des chèques avec une signature, qui n'est pas celle de ma belle mère, nous avons contacté le service juridique de la banque, en lui précisant qu'elle avait le devoir de vérifier, la signature des chèques et que si, elle ne le faisait pas, elle était en faute!

Nous avons donc, demandé le remboursement des chèques. leur réponse est négative, car la réclamation, doit se faire dans les 60 jours de l'encaissement du chèque!

Matériellement , ce n'était pas possible, vu le délai de traitement de la succession, des demandes de relevés bancaires et de la recherche du bénéficiaire des chèques.

Ai je un recours, pour réintégrer ces sommes dans la succession?